



CHARTRE DE L'ESPRIT SPORTIF

Vos enfants ont souhaité pratiquer l'athlétisme.

Afin de répondre à leurs besoins, vous parents, avez décidé de les inscrire au Club d'Athétisme Run'Altitude.

Le club s'engage à proposer un entrainement de qualité mis en place par un entraineur sportif qualifié.

Une bonne conduite des entrainements sous entend un engagement de tous.

Pour ce faire, il convient aux parents comme aux enfants de respecter la Charte de l'Esprit Sportif.

Pour le Jeune Athlète :

- Respecter son engagement envers son club en fournissant les efforts nécessaires,
- Etre modeste dans la victoire et ne jamais ridiculiser ses camarades,
- Respecter son entraineur, être à l'écoute de ses consignes et conseils et de ses décisions,
- Toujours tenir un langage poli envers son entraineur et ses camarades,
- Venir à l'entrainement en tenue adaptée avec sa gourde.

Pour le parent :

- Connaitre les limites de son enfant,
- Ne pas lui imposer une discipline sportive à laquelle il n'adhère pas,
- Apprendre à l'enfant à observer une assiduité dans son activité sportive,
- Reconnaître que l'entraineur est le seul habilité à diriger le groupe,
- Respecter les décisions de l'entraineur,
- En cas de difficulté : En parler,
- S'engager dans la vie sportive de son enfant en l'accompagnant aux compétitions.

En cas de manquement, Run'Altitude peut être amené à ANNULER L'ADHESION DE L'ENFANT CONCERNE.

Run'Altitude

Adresse postale: 2 Rue Paulo Brabant - Boîte N°10- 97425 Les Avirons
Run.altitude@gmail.com N° Siret : 53809534000013